



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement de concordance numéro 490 amendant le plan d'urbanisme numéro 268 est entré en vigueur le 11 octobre 2018 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 490 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 12 heures 30 à 16 heures et le jeudi de 9 heures à 12 heures.

Donné à Kinnear's Mills, ce 22 octobre 2018

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault

Directrice générale, secrétaire-trésorière